

Charte du Club des Auteurs Solidaires

L'association Les Enfants de la Jungle

Propose

1. Préambule

Vous êtes auteur, poète, nouvelliste ou passionné d'écriture ?

L'association **Les Enfants de la Jungle** vous ouvre ses portes pour construire, ensemble, un véritable **réseau d'entraide littéraire et créatif**.

«Le Club des Auteurs Solidaires est né de la volonté de soutenir les auteurs, quel que soit leur parcours, en leur offrant un cadre bienveillant, des opportunités concrètes, et une dynamique collective autour de la création littéraire.»

2. Objectifs du Club

- Favoriser la création, la diffusion et la reconnaissance des œuvres.
 - Créer un réseau solidaire d'auteurs engagés.
 - Accompagner les membres dans leurs projets d'écriture et d'édition.
 - Encourager la transmission et la coopération entre générations d'auteurs.
-

3. Conditions d'adhésion

- Ouvert à toute personne ayant publié ou souhaitant publier un ouvrage.
 - Adhésion annuelle de **40€**, frais d'inscription de **10€** à l'entrée dans le club.
 - Adhésion soumise à l'acceptation des valeurs de la charte.
-

4. Avantages réservés aux membres

- **Frais de déplacement pris en charge** lors des salons ou événements organisés par l'association (dans la limite du budget voté).
- **Accompagnement à l'édition et la diffusion** : aide à la mise en page, création de maquettes, conseil à la publication.
- **Visibilité sur le site** de l'association : mise en avant des livres, portrait d'auteur, diffusion de dates de dédicaces.
- **Aide administrative ou sociale** ponctuelle en cas de difficultés (étude au cas par cas).
- **Création ou refonte de site web d'auteur** à tarif solidaire.

- Participation prioritaire aux **résidences d'écriture, ateliers d'écriture, interventions scolaires et festivals** organisés par l'association.
 - Droit de parrainer un autre auteur pour bénéficier d'une remise solidaire.
 - Participation aux **groupes de travail** thématiques (jeunesse, poésie, récit de vie...).
-

5. Engagements des membres

- Respecter l'éthique de l'association : entraide, bienveillance, non-jugement.
 - Participer au moins une fois par an à une activité (atelier, rencontre, événement).
 - Relayer les actions du club sur ses propres canaux de communication si possible.
 - Mentionner le nom de l'association en tant que structure partenaire sur les publications issues du soutien.
-

6. Modalités de fonctionnement

- Réunions annuelles du club.
 - Information par mail ou groupe privé (WhatsApp, Facebook ou newsletter dédiée).
 - Cotisation à renouveler chaque année au mois d'anniversaire d'adhésion.
-

7. Clause de rétractation et de désengagement

- L'adhésion peut être interrompue à tout moment, mais les sommes versées restent acquises à l'association.
- Le non-respect de la charte ou un comportement contraire aux valeurs du club peut entraîner une radiation.

Micheline RAMEDACE

Présidente Fondatrice de l'association Les Enfants de la Jungle

Asso.lesenfantsdelajungle@gmail.com